

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 31 MARS 2017 A 18H

L'an deux mil dix-sept, le 31 mars, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

24 mars 2017

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice: 15

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mme Sylvie Aurégan et M. Julien Hébert
Arrivée de M. Alain Reine à 19h10

Présents : 13

Pouvoir de Mme Sylvie Aurégan à M. Norbert Letellier
Pouvoir de M. Julien Hébert à M. Mickaël Quibel
Pouvoir de M. Alain Reine à M. Eric Lebourg

Votants : 15

Secrétaire de Séance : Madame Angélique Letellier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 03 mars 2017
2. Compte-Administratif 2016
3. Compte de Gestion 2016
4. Affectation des résultats 2016
5. Reprise des résultats de l'Association Foncière de Remembrement
6. Attribution des subventions aux associations
7. Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie
8. Vote des taux d'imposition locaux 2017
9. Budget primitif 2017
10. Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire la demande de la D.E.T.R. pour les travaux d'assainissement et de voirie rue Vasse
11. Validation des entreprises choisies pour la construction du nouveau bâtiment communal
12. Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité
13. Compte administratif 2016 Eau et Assainissement
14. Compte de gestion 2016 Eau et Assainissement
15. Affectation des résultats 2016 Eau et Assainissement
16. Budget primitif 2017 Eau et Assainissement
17. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le vote du budget annexe

concernant le lotissement.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 03 mars 2017

Monsieur le Maire revient sur différents points du compte rendu :

- **SIVOS** : Madame la directrice d'Ouille-la-Rivière a certifié que 58 enfants étaient inscrits à ce jour sur notre SIVOS. Après un rendez-vous des élus avec Monsieur Laurent Fichet, Inspecteur d'Académie et Monsieur le sous-préfet de Dieppe, il a été expliqué qu'une réouverture de classe mi-juin était possible. Monsieur le sous-préfet a constaté les efforts des élus et notamment ceux d'Ambrumesnil avec la décision de transférer la classe sur le groupe scolaire d'Ouille-la-rivière. La réouverture de classe sera possible si les effectifs restent stables voire se confortent pour que les commissions qui se réuniront en juin statuent positivement.

- **Lotissement « De Clercy »** : Monsieur Letellier parlait de 3 parcelles encore disponibles à la réunion du 3 mars dernier. A ce jour, il n'en reste plus qu'une. Trois forages sont programmés pour lever définitivement une suspicion sur la dernière parcelle. Le cabinet ALISE, retenu pour ce travail a accepté de diminuer son devis initial de 1 200 €.

- **Réflexion sur l'acquisition du terrain parking-cimetière, décapage et étude de cavités** : les négociations avec Monsieur Paté se poursuivent pour l'acquisition de ce terrain. Le devis pour le travail sur la suspicion chez Monsieur Byhet a été signé. La suite de ce dossier dépend de ce que le cabinet ALISE va trouver lors de ses investigations. Concernant la partie en fond du terrain de foot, un accord écrit est retenu, les travaux vont se faire dès que possible.

- **Marquage au sol de la ligne de stop rue de l'Eglise** : une ouverture de compte va être faite auprès des établissements Marchand de Dieppe et l'agent communal va effectuer le travail.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

7. Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie

Monsieur Letellier explique qu'il s'agit d'une contribution fiscalisée de 8 796,15 euros et qu'elle est visible dans la colonne « syndicats » de la feuille d'imposition de chacun.

Madame Béatrice Creignou, représentante de la commune auprès du syndicat explique que 100% de la superficie d'Ambrumesnil dépend du même syndicat en l'occurrence celui des bassins versants Saône Vienne et Scie, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes et c'est ce qui fait la différence sur les montants demandés à chacune.

Il demande aux membres s'ils sont d'accord pour fiscaliser cette somme, comme les années précédentes.

La fiscalisation de la contribution au Syndicat des Bassins Versants est adoptée à **l'unanimité**.

12. Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Il indique que, depuis des mois, l'ADM76 et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des voix (13 pour, 2 abstentions), s'oppose au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil) et demande au gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état

Monsieur le Maire accueille Monsieur Pierre Gamblin, trésorier de Luneray et le remercie d'avoir accepté son invitation.

2. Compte administratif 2016

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Dominique Sancier.

Celui-ci donne la parole à Madame Barré, secrétaire de mairie, pour la lecture du compte administratif 2016.

Dépenses de fonctionnement : 292 942,68 €

Recettes de fonctionnement : 434 793,92 €

Dépenses d'investissement : 199 043,53 €

Recettes d'investissement : 110 248,00 €

Le résultat de clôture en fonctionnement est excédentaire à hauteur de **589 376,82 €**.

Le résultat de clôture en investissement est excédentaire à hauteur de **37 183,47 €** pour un résultat global de **626 560,29 €**.

Monsieur Quibel demande à quoi correspondent les comptes 74834 et 74835 en recettes de fonctionnement.

Monsieur Gamblin explique que l'état reverse à la commune des compensations au titre d'exonération effectuées sur ces taxes.

Monsieur Dominique Sancier demande de passer au vote du compte administratif 2016.

Le compte administratif est adopté à **l'unanimité**.

3. Compte de Gestion 2016

Le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le trésorier de Luneray concorde avec le compte administratif 2016 établi par la commune.

Il est voté à **l'unanimité**.

4. Affectation des résultats 2016

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,
Vu la reprise des résultats de l'Association Foncière de Remembrement

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVENT l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2017 :

En recettes de fonctionnement :	excédent à affecter : R 002 :	606 728,75 €
En recettes d'investissement :	excédent à affecter : R 001 :	37 200,26 €

5. Reprise des résultats de l'Association Foncière de Remembrement

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu la délibération N°2016-003 du 21 avril 2016 prise par les membres de l'A.F.R. décidant de la dissolution de celle-ci

Vu la délibération N°2016-024 du 29 avril 2016 prise par la commune approuvant cette dissolution

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VOTENT pour la reprise des résultats de l'A.F.R. dans le budget communal 2017 comme suit :

Recettes de fonctionnement :	17 351.93 €
Recettes d'investissement :	16.79 €

6. Attribution des subventions aux associations

Monsieur Letellier propose le montant de la subvention pour chaque association et justifie le maintien, l'augmentation ou la suppression de celle-ci.

- | | |
|--|------------|
| - Entente Vienne et Saône (E.V.S) : | 1450 euros |
| - Amicale des Anciens combattants d'Ambrumesnil : | 500 euros |
| - Coopérative scolaire : | 400 euros |
| - Comité de Jumelage Basse Saône/Gellersen : | 300 euros |
| - Coord'âge : | 200 euros |
| - Club de l'amitié : | 500 euros |
| - Les Globe-Trotters | 300 euros |
| - CICOGE | 100 euros |
| - La Clé des Chants | 50 euros |
| - La chorale d'Auppegard | 50 euros |
| - Le club des jeunes de Luneray | 50 euros |
| - Foyer rural : mise à disposition des salles, aide matérielle et pour des projets ponctuels | |

Monsieur Letellier explique que l'association Cicogé met en place la télé-assistance. Celle-ci permet à une personne d'obtenir rapidement de l'aide ou du secours 24h/24 depuis son domicile quel que soit le problème rencontré en pressant le bouton d'une télécommande

qu'elle porte sur elle. Si les habitants d'Ambrumesnil ont besoin de faire une demande de télé-assistance, du fait de cette subvention, ils auront la mise à disposition d'un boîtier.

Il poursuit en informant que les associations telles que les pompiers, ligue contre le cancer, don du sang, Samorogouan (département du Burkina Faso), bénéficient d'une des salles de la commune pour leurs manifestations au prix d'un vin d'honneur ou gracieusement.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Les subventions sont adoptées à **l'unanimité**.

8. Vote des taux d'imposition locaux 2017

Monsieur Letellier rappelle les taux en vigueur. Il donne quelques taux de communes voisines pour que les conseillers puissent se faire une idée. Il propose de les maintenir :

11,13% pour la taxe d'habitation

16,98% pour la Taxe Foncière bâtie

33,93% pour la Taxe Foncière non bâtie

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Les taux d'imposition sont adoptés à **l'unanimité**.

Arrivée de Monsieur Alain Reine.

9. Budget primitif 2017

Pour chaque article, Monsieur Letellier explique à quelles dépenses correspondent les sommes prévues.

Les différentes sections se définissent comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 585 679,20 €

Recettes de fonctionnement : 974 024,51 €

Dépenses d'investissement : 341 246,43 €

Recettes d'investissement : 341 246,43 €

De son point de vue, Monsieur Quibel expose qu'il y a beaucoup trop de lampadaires dans le village. Il demande s'il est question de se pencher sur ce sujet.

Monsieur le Maire lui explique que dès l'année prochaine, une demande de devis auprès du SDE 76 pour le remplacement de toutes les ampoules du village par des lampes à leds va être sollicitée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le budget 2017 est adopté à **l'unanimité**.

10. Délibération autorisant Monsieur le Maire à faire la demande de D.E.T.R. pour les travaux de voirie rue Vasse

Monsieur le Maire expose que des travaux dans la rue Vasse sont prévus au budget 2017

et qu'une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peut être demandée auprès de la sous-préfecture, ces travaux consistent à :

- remettre en état la rue Vasse afin d'éviter les inondations dans les caves des particuliers et des problèmes d'eau stagnante.
- remettre en état des bordures et trottoirs dans différentes rue de la commune

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**
AUTORISE Monsieur le Maire a sollicité une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

11. Validation des entreprises choisies pour la construction du nouveau bâtiment communal

Lot N°1 terrassement	ALBIO TP	13 460.98 HT
Lot N°2 maçonnerie	SNET	11 145.52 HT
Lot N°3 charpente	SARL ANGER	11 923.80 HT
Lot N°4 couverture	SARL DERNY FRERES	14 553.02 HT
Lot N°5 menuiseries ext/int	SARL EMO	2 833.00 HT
Lot N°6 plâtrerie	SARL ANGER	3 366.08 HT
Lot N°7 électricité	ELOY EMMANUEL	3 456.00 HT
Lot N°8 plomberie	FOLLIN FRERES	4 083.10 HT
Lot N°9 peinture	HERBELIN	1 327.21 HT
	TOTAL	66 148.71 HT

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**
VALIDENT les entreprises choisies

12. Compte administratif 2016 – Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Dominique Sancier.

Celui-ci donne la parole à Madame Barré, secrétaire de mairie, pour la lecture du compte administratif 2016.

Dépenses de fonctionnement : 4 170,90 €

Recettes de fonctionnement : 15 993,18 €

Dépenses d'investissement : 1 700,00 €

Recettes d'investissement : 4 170,90 €

Un résultat de clôture en fonctionnement de 36 007,57 € et de 72 031,28 € en investissement pour un excédent total de 108 038,85 €.

Monsieur Dominique Sancier demande de passer au vote.

Le compte administratif est adopté à **l'unanimité**.

13. Compte de gestion 2016 – Budget Eau et Assainissement

Le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le trésorier de Luneray concorde avec le compte administratif 2016 établi par la commune.

Il est approuvé à **l'unanimité**.

14. Affectation des résultats – Budget Eau et Assainissement

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuvent **à l'unanimité** l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2017 :

En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 : 36 007,57 €

En recettes d'investissement : excédent à affecter : R 001 : 72 031,28 €

15. Budget primitif 2017 – Budget Eau et Assainissement

Madame Barré présente le budget primitif 2017.

Un équilibre entre la section des dépenses et celle des recettes de fonctionnement à hauteur 49 707,57 €.

Pour la partie investissement, un équilibre à hauteur de 76 164,28 €.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le budget primitif 2017 est adopté à **l'unanimité.**

Monsieur le Maire ajoute que sur le budget eau et assainissement, la commune a une station d'épuration à refaire qui coûterait entre 120 et 150 000 euros. Pour entreprendre ces travaux il faut absolument que l'agence de l'eau apporte une subvention. En amont de la demande de subvention à l'agence de l'eau, il faut effectuer un plan de zonage. Nous sommes toujours dans l'attente d'un devis estimatif de ces travaux. La compétence eau devrait être reprise par la Communauté de Communes « Terroir de Caux » au 1^{er} janvier 2020. Monsieur Gamblin donne l'information que cette date de reprise pourrait être repoussée.

Rajout à l'ordre du jour

Vote du budget lotissement

Monsieur Letellier donne la parole à Monsieur Gamblin.

Celui-ci explique que la loi oblige les collectivités à faire un budget annexe pour les lotissements car celles-ci sont considérées comme des lotisseurs privés. C'est donc hors budget principal avec une comptabilité un peu spéciale que l'on appelle une comptabilité de stock avec un assujettissement à la T.V.A. obligatoire.

Les travaux ne sont pas en section d'investissement comme dans un budget classique mais en section de fonctionnement.

En dépenses :

Au 605 travaux, voiries	169 550 € H.T.
Au 608 frais accessoires qui correspondent aux arrondis de T.V.A.	10,00 H.T.
Au 6015 dépenses déjà constatées sur le budget principal (terrain acheté il y a très longtemps, les frais de cavités)	25 644 € H.T.
Au 6045 frais de géomètre	19 824 € H.T.

Au total les travaux et les études additionnés plus la valeur du terrain dans le patrimoine, il est prévu 215 028,00 € H.T. en dépenses.

En recettes :

La commune espère vendre tous les terrains pour une valeur totale de 264 384 € H.T.

10,00 € de produits divers pour les arrondis de T.V.A.

Ainsi que la D.E.T.R. à hauteur de 34 492,00 €

Si au final, tout se passe comme prévu, la commune aura encaissé la somme de 298 886 € H.T.

Si la clôture peut se faire au 31 décembre 2017, un reversement au budget principal de 83 858,00 € sera effectué.

Plusieurs conseillers font la remarque que c'est une grosse charge de travail pour peu de recette en retour.

Monsieur Gamblin ajoute que les 25 644,00 au compte 6015 ne sortent pas de la trésorerie, il faut les ajouter au prix de revient.

C'est-à-dire un prix de revient de $298\,886 + 25\,644 = 324\,530 - 215\,028 = \underline{\underline{109\,502\,€}}$

Monsieur Quibel ajoute qu'en amont cette opération n'était pas une opération financière mais plutôt une opération pour faire venir de jeunes couples avec des enfants sur la commune à un prix très intéressant pour redynamiser le village.

16. Questions diverses

Monsieur Quibel donne une information suite aux activités qui sont mises en place avec l'école, l'atelier « échec » en l'occurrence. Il voudrait organiser un tournoi, un open national d'échec avec la participation de l'intervenant qui est le président de l'association. Monsieur Quibel propose de jumeler ce tournoi avec une manifestation de la commune, mais laquelle ?

Plusieurs conseillers proposent le jour de la foire à tout le dimanche 25 juin prochain ou le jour de la fête des voisins le samedi 20 mai ou le jour de la fête de la musique le vendredi 23 juin.

Monsieur Reine pose la question à savoir si le terrain de jeux peut être ouvert pour les enfants.

Monsieur Letellier fait observer que le stade reste ouvert aux jeunes et que les jeux dans le parc fermé ne sont pas conformes à la législation. Il serait possible de mettre des panneaux de basket mais homologués.

Monsieur Quibel explique qu'à l'origine, il était question de faire un endroit sécurisé pour les enfants auquel ils auraient accès en tout temps.

Monsieur le Maire expose que les dégradations sont perpétuelles et que sans surveillance c'est compliqué et dangereux. Cette aire de jeux sert pour le foot, pour les locataires des salles, pour l'école, pour le centre de loisirs.

Le conseil va poursuivre sur cette réflexion à condition qu'un projet émerge pour amener quelque chose de plus aux enfants, trouver la meilleure solution et surtout la plus sécurisante.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.